Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1010

Question présentée par le député : M Alberto Velasco

Date de dépôt : 21 mars 2019

Question écrite urgente

A qui profitent les miles des compagnies aériennes à l'Etat ?

Grâce aux points acquis lors de vols ou d'achats de biens, les clients des compagnies aériennes se voient offrir de nombreuses prestations. Lorsque l'Etat réserve des vols pour les conseillers et conseillères d'Etat, la chancelière, ceux-ci peuvent accumuler les points de certaines compagnies qui leur assurent des rabais sur leurs prochains achats de vol. En effet, selon les experts, d'un point de vue économique, un programme d'accumulation de miles constitue un rabais. Les compagnies aériennes établissent leurs propres modalités de calcul, mais en règle générale, pour tout vol effectué, des points sont ajoutés sur une carte de membre ou sur une carte de crédit via un taux de conversion en fonction de l'argent dépensé. Afin de garantir une juste pratique, les citoyens genevois doivent savoir si les élus n'utilisent pas ces miles accumulés pour des voyages privés.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Comment sont réalloués les miles acquis avec les cartes de crédit de l'Etat lors de la réservation de vols dans les différentes compagnies aériennes ?
- 2. Les conseillers et les conseillères d'Etat peuvent-ils garantir qu'ils ne s'approprient pas ces miles pour des voyages privés ?
- 3. Existe-t-il une cagnotte commune qui permet de réallouer les miles économisés pour une utilisation étatique ?
- 4. Comment le Conseil d'Etat peut-il garantir qu'il n'y ait aucune dérive ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.